

"Mettre la charrue avant les bœufs" : réflexions méthodologiques en phraséologie diachronique

Autor(en): **Bierbach, Mechtild**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **54 (1990)**

Heft 215-216

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« METTRE LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS » : RÉFLEXIONS MÉTHODOLOGIQUES EN PHRASÉOLOGIE DIACHRONIQUE

« Il sied de noter que l'origine de beaucoup de locutions... se perd dans la nuit des temps et des peuples. »⁽¹⁾ Cette petite réflexion de Maurice Rat dans l'introduction à son *Dictionnaire des locutions françaises* semble tout à fait propre à décourager toute tentative d'études étymologiques relatives aux locutions, à moins qu'au contraire elle ne pousse, dans ce domaine, des investigateurs téméraires à d'audacieuses conjectures. A y regarder de près, enfin très peu de recherches sérieuses et étayées de méthodes solides ont été entreprises pour cette partie du lexique, français ou autre.

Depuis l'apparition du *Handbuch der Phraseologie* de Harald Burger et al.⁽²⁾ en 1982 qui résume en quelque sorte la discussion internationale et ses résultats, cette discipline qu'est la phraséologie⁽³⁾ a bien reçu droit de cité dans le domaine des recherches lexicologiques. Mais les travaux se bornent, dans la plupart des cas⁽⁴⁾, à délimiter la forme ou le contenu des différents types d'expressions figées qui font l'objet de la phraséologie. Si on admet qu'une bonne partie des expressions figées, ou plus spécialement les locutions ou expressions figurées du type *jeter le gant* « défier », repré-

(1) Maurice Rat, *Dictionnaire des locutions françaises*, édition augmentée d'un supplément, C 1957, Introduction, IX.

(2) Harald Burger/Annelies Buhofer/Ambros Sialm, *Handbuch der Phraseologie*, Berlin/New York 1982. Pour la discussion actuelle cf. Gertrud Gréciano (éd.), *Europhras 1988* Phraséologie contrastive, Actes du Colloque International Klingenthal-Strasbourg 12-16 mai 1988, Strasbourg 1989.

(3) Nous n'oublions pas cependant, que déjà en 1909, Bally parle de *phraséologie*, mais il y voit un domaine si peu délimité que cela ne pouvait pas encore instituer une tradition terminologique, cf. Charles Bally, *Traité de stylistique française* (1909) ³1951, I, § 78, 65s. On trouve un bon aperçu de la variété de la terminologie concernant notre sujet à l'intérieur de l'allemand, de l'anglais et des langues romanes chez Hans-Manfred Miltz, *Zur gegenwärtigen Problematik der Phraseologie*, in: *Beiträge zur Romanischen Philologie* 11/1972, 95-117.

(4) Nous citons à titre d'exemple l'ouvrage de Harald Thun, *Probleme der Phraseologie, Untersuchungen zur wiederholten Rede mit Beispielen aus dem Französischen, Italienischen, Spanischen und Rumänischen*, Tübingen 1978, qui adopte une optique purement synchronique.

sentent des unités lexicales au même titre que tout autre « mot », on est bien en droit de s'interroger sur leur histoire et leur étymologie⁽⁵⁾.

Pour obtenir des résultats dépassant le stade de spéculations subjectives il faudra, cela doit être dit dès l'abord, faire preuve de trois choses : d'une grande prudence dans la méthode, de rigueur philologique et surtout, de beaucoup de patience, cette dernière pour nous garantir d'étymologies qui, tout en étant plausibles, ne s'appuient sur aucune attestation textuelle. Il ne s'agit, ici, pour l'instant, que d'une proposition, et tout ce que nous visons à travers les quelques démonstrations qui vont suivre, c'est de faire voir le bien-fondé de la nécessité d'une telle proposition. Sans vouloir complètement contester la remarque de Maurice Rat qui vient d'être citée, nous sommes d'avis que beaucoup d'éclaircissements pourraient être fournis en ce qui concerne l'histoire et l'étymologie des locutions figurées avant qu'on ne se résigne trop vite à accepter cette « nuit des temps et des peuples » où se perdraient toutes les vaines questions de notre curiosité étymologique.

Les expressions figurées telles que *jeter son bonnet par-dessus les moulins* ont cette particularité d'avoir une signification idiomatique — en l'occurrence « braver la bienséance » — qui n'est pas le résultat immédiat du sémantisme de leurs différents éléments. Aussi trouvons-nous de tout temps et depuis des siècles bon nombre d'ouvrages qui se proposent d'en donner des explications, en mettant en rapport, d'une manière ou d'une autre⁽⁶⁾, la signification idiomatique de la locution avec celles de ses diffé-

(5) La nécessité de recherches diachroniques en matière de phraséologie a été soulignée dernièrement aussi par R. Eckert : « Es besteht ein echtes wissenschaftliches Bedürfnis, viele dilettantische und vage Etymologisierungen von Phraseologismen durch begründete, faktenmäßig gut abgesicherte, echte Etymologien zu ersetzen, wobei... erst einmal strengere Methoden der diachronischen Phraseologieforschung auszuarbeiten und kleinere Teilbereiche mit ihrer Hilfe zu beschreiben sind. » Rainer Eckert, *Synchronische und diachronische Phraseologieforschung*, in: Jarmo Korhonen (éd.), *Beiträge zur allgemeinen und germanistischen Phraseologieforschung*, Internationales Symposium in Oulu 13.-15. Juni 1986, Oulu 1987, 37-50, cit. 48. — La contribution récente de Claude Buridant, *L'approche diachronique en phraséologie; quelques aspects de l'ancien et du moyen français*, in: *TraLiPhi* 27/1989, 127-149, n'entreprend pas, malgré les indications du titre, des recherches diachroniques; l'auteur s'occupe au contraire d'une époque historique déterminée : « ...mon propos est en effet de dégager les conditions et le fonctionnement spécifiques de la phraséologie dans l'ancienne langue française — ancien et moyen français — en faisant une coupe dans le temps... », *ibid.* 129.

(6) Soit sous un aspect dynamique, évolutif, soit sous un rapport plutôt associatif. Nous pourrions parler de motivation historique dans le premier cas, de motivation synchronique dans le second.

rents élément constitutifs. En passant en revue les ouvrages les plus importants des trois cents dernières années, nous pourrions constater que chaque époque a eu ses préjugés linguistiques créant différents types d'explications, qui sont tout à fait caractéristiques de leur époque, mais ne répondent en aucun cas aux exigences d'une étymologie scientifique.

Pour faciliter la comparaison des différents types d'explications données dans les ouvrages au fil des siècles, nous nous bornerons à un seul type de locution⁽⁷⁾: celui des locutions verbales telles que *mettre la clé sous la porte* «déménager, partir furtivement» ou *jeter le manche après la cognée* «se décourager par lassitude, par dégoût». Ce type de locution appartient à la classe de mots des verbes, mais il faut remarquer que le sémantisme de la locution est tout à fait différent de celui du verbe analysable à l'intérieur de l'expression («mettre» ou «jeter» par exemple n'ont rien à faire avec les significations idiomatiques des deux locutions citées)⁽⁸⁾.

(7) Contrairement à ce que nous assure Buridant 1989 loc. cit. 130: «Il nous semble indispensable... de prendre ici comme dans toute étude diachronique, la phraséologie dans son sens le plus large, englobant les phrasèmes comme les phraséotextèmes, depuis les idiomes au sens étroit, caractérisés par la possibilité d'interprétation littérale, jusqu'aux citations, formules, adages, proverbes, constituant des énoncés autonomes...», nous sommes d'avis qu'il est impossible d'obtenir des résultats pertinents en lexicologie historique telle que nous la voyons — voir plus bas — quand on élargit tellement le champ de recherches qu'on ne peut plus discerner un objet d'observation précis. Buridant lui-même semble d'ailleurs se ranger à notre point de vue de se borner d'abord à un seul type de phraséologisme, quand il termine ses réflexions par la suggestion suivante: «C'est dire qu'il faudrait à présent s'engager dans des recherches portant sur la typologie de la phraséologie, dégageant des types de phraséologie caractérisés par les structures qu'ils mettent en jeu, et leurs évolutions sur le plan diachronique.», *op. cit.* 149. C'est là la même exigence qu'a prononcé Eckert, voir plus haut, et à laquelle nous nous sommes proposé de répondre ici: nous parlons d'un type déterminé de phraséologie caractérisé par la structure verbe + déterminant + complément (élargi ou non), le tout représentant une idée verbale, différente du sémantisme du verbe et de celui du complément contenus dans la locution (ou bien le phraséologisme), et nous essaierons plus loin d'esquisser l'exemple d'une approche diachronique pour un seul représentant de ce type.

(8) Il va de soi que des réflexions sur des critères indispensables à toute recherche étymologique scientifique sur les locutions se compliquent jusqu'à devenir imprévisibles si on intègre dans le corpus tout type de locution comme l'ont fait Alain Rey et Sophie Chantreau dans leur *Dictionnaire des expressions et locutions (figurées)*, Paris (Nouvelle édition) 1985. On y trouve des entrées telles que *avoir affaire à, le troisième âge, allez-y, chaque âge a ses plaisirs, tendre comme un agneau* aussi bien que *chercher une aiguille dans une*

Nous devons remarquer qu'à l'origine, un ensemble ainsi délimité de locutions verbales figurées n'a pas pu constituer l'objet exclusif d'un ouvrage explicatif. En effet, c'est dans des ouvrages traitant l'explication d'un genre représentant souvent des phrases complètes, à sens figuré ou non, à savoir les proverbes, qu'il faut aller les chercher. Les proverbes sont, depuis l'antiquité, considérés comme les véhicules, sous une forme plus ou moins stable, d'une vérité ou d'une morale éternellement valable. De ces formules de philosophie pratique ou d'éducation morale, il existe, dès le moyen âge, des recueils, en latin aussi bien qu'en français, qui ne contiennent que de simples énumérations. Mais on rencontre un ouvrage qui crée un autre type de recueil pour ainsi dire explicatif dans les *Adages* d'Érasme au début du XVI^e siècle. Ce qui distingue les explications proposées par les *Adages* de celles données par exemple dans *Li proverbes au vilain* du XII^e s., n'est pas seulement l'utilisation de la prose au lieu de la forme versifiée, mais le fait que depuis Érasme les explications ne visent plus à dégager l'expérience générale contenue dans le proverbe, mais tentent d'établir une relation entre les éléments linguistiques constitutifs du proverbe ou de la locution et la signification de l'ensemble. Autrement dit, l'explication, désormais, ne part plus du seul contenu, mais également de la forme linguistique de la locution en question⁽⁹⁾. Pour le commentateur, la question de départ est alors la suivante: comment tels ou tels éléments ont-ils pu contribuer à telle signification? Cela revient donc, dans la plupart des cas, à l'explication d'un transfert métaphorique.

Le premier ouvrage que nous aimerions présenter est l'opuscule *Explications morales d'avcvns proverbes commvns en la langue francoyse* qui constitue un des appendices du *Thresor de la langve francoyse* de Jean Nicot de 1606⁽¹⁰⁾. Nous voyons que l'intention de l'explication reste dans

botte de foin, type qui nous intéresse ici avant tout. Pour le dictionnaire de Rey/Chantreau cette grande variété formelle et sémantique ne constitue néanmoins pas un inconvénient dans la mesure où l'objectif principal de l'ouvrage consiste à répertorier les locutions ce qui permet la constitution d'un précieux instrument de travail.

- (9) Nous soulignons le fait que toute tentative de comparaison entre le procédé érasmien appliqué au latin et au grec et les premiers ouvrages explicatifs relatifs aux locutions et proverbes français ne serait en aucun cas pertinente et n'est pas envisagée ici; le seul point commun qui nous importe est que les commentateurs partent de la forme pour introduire par là un phénomène quasi-historique, la relation origine-résultat.
- (10) Nous citons d'après l'édition Le Temps, Paris 1979, qui contient une réimpression du dictionnaire. Les explications morales font partie de l'appendice qui porte le titre: *Ioannis Aegidii Nucertiensis Adagiorum Gallis Vulgarium, In*

le cadre de l'éducation morale et de la sagesse pratique, mais les deux exemples *Letter le manche apres la coignée* et *Tirer les vers du nez* montrent bien que les éléments linguistiques des locutions sont utilisés pour l'explication. Voici les deux exemples :

Letter le manche apres la coignée.

Ce proverbe peut venir de mesme source que le precedant, asçavoir de quelque pauvre boscheron, lequel ayant rompu ou autrement perdu le fer de sa coignée, auroit par vn despit ietté le manche apres, ce qu'il ne deuoit faire, veu que ce manche pouuoit seruir à vn autre fer, & espargner autant de despence. A cet exemple nous est enseigné quand quelque perte nous aduient, de retenir nostre courroux, & ne la vouloir faire plus grande par nostre propre faute, en perdant par despit le reste qui nous peut encore seruir⁽¹¹⁾.

Tirer les vers du nez.

L'usage de ce proverbe est quand quelqu'un par subtiles & desguisées interrogations, sans faire semblant d'y penser, faict tant que de propos à autre, il induict vn autre, à confesser & declarer ce qu'il vouloit sçavoir de luy. L'origine de ce proverbe vient des pipeurs charlatans, qui font a croire aux simples gens beaucoup de telles riottes, affin d'auoir cependant le loisir de vuyder leur gibeciere⁽¹²⁾.

La première explication présente une anecdote à laquelle les différents éléments en tant que syntagmes pourraient réellement s'appliquer : quelqu'un aurait vraiment jeté un manche après une coignée. Puis nous trouvons l'instruction morale. Le deuxième commentaire donne d'abord la signification globale de la locution avant de prévenir le lecteur des milieux des jongleurs et des bouffons où on abuse de la crédulité des gens et où l'expression prendrait son origine.

Un autre ouvrage explicatif qu'on cite souvent est celui de Fleury de Bellingen et qui date, lui aussi du XVII^e siècle. Il porte le titre : *L'Etymo-*

Lepidos et Emunctos Latinae linguae Versiculos traductio et en constituent les pages 17 à 24. Néanmoins on continue à attribuer les explications à Nicot lui-même, sans pour autant livrer des arguments pertinents : «...a section called *Explications* [sic] Morales, made up of moral reflections (evidently written by Nicot himself)...», Vera E. Smalley, *The Sources Of A Dictionarie Of The French And English Tongues By Randle Cotgrave*, Baltimore 1948, 63. Terence R. Wooldridge, *Les débuts de la lexicographie française, Estienne, Nicot et le Thresor de la langue françoise (1606)*, Toronto/Buffalo/Londres, Réimpression 1978, 36 + n. 81 ne contredit pas Smalley.

(11) (Nicot), loc. cit. 19a.

(12) (Nicot), loc. cit. 22b.

logie ou explication des proverbes françois, divisée en trois livres par chapitres en forme de dialogue. Par Fleury de Bellingen. La Haye 1656. Sous forme de conversation, Bellingen nous explique par exemple l'expression *jeter de la poudre aux yeux* qui signifie aujourd'hui «chercher à éblouir», mais qui, au XVII^e siècle, a eu aussi la signification de «l'emporter sur, surpasser» :

«Quant à moy le considerant en cet empressement, ie trouve qu'il n'eust pas mal fait de suivre vostre conseil, & de se garantir d'une partie de la peine en leur *Jettant de la poudre aux yeux*: car par ce moyen il eut arrêté leur vol, comme faisoient ceux desquels nous avons hérité ce terme: car ce Proverbe prend son origine de ceux qui couroient aux jeux Olympiques pour gagner le prix de la course, ou estans partis en mesme temps de la barriere apres le signal donné chasqu'un des coureurs s'efforcant de gagner le devant, pour arriver le premier à la borne, & emporter le prix, celuy des coureurs, qui devoit les autres, estoit dit jeter de la poudre aux yeux de ses compagnons concourans, parce que la carriere estant semée de menu sable, qui estant agité par le mouvement de leurs pieds, faisoit vne grande poussiere, qui voloit aux yeux de ceux qui suivoient, & ne retardoit aucunement leur vitesse. D'où est venu que quand plusieurs ensemble s'occupent à vne mesme chose, celuy qui par quelque subtilité, ou moyen industrieux, met arrest au dessein, ou empesche l'avancement de ses concurrens, est dit leur jeter de la poussiere aux yeux.

On dit aussi cela des sophistes qui taschent à circonvenir & abuser la simplicité de ceux avec lesquels ils traittent, ou agitent quelque point, qui est en question par des argumens sophistiques, & raisons cavillatoires, qui ont plus d'apparence que de vérité.»⁽¹³⁾

Bellingen commence par faire la description détaillée d'une situation à laquelle on pourrait directement appliquer le syntagme «quelqu'un jette de la poussière (*poudre* en ayant été un synonyme) aux yeux de quelqu'un» — ce qui correspond d'après l'intention de Bellingen à une étymologie ou une explication. Puis il établit une relation entre cette situation et la signification «surpasser»; il n'oublie pas de mentionner pareillement le deuxième sens qui est celui d'«éblouir (par des moyens rhétoriques)». Pour ne pas se méprendre sur le progrès de réflexion étymologique atteint par Bellingen, il convient de jeter un coup d'œil sur l'étymologie qu'il donne pour *poisson d'avril*: l'élément *poisson* serait une altération de *passion*, et cette taquinerie exercée au début du mois d'avril rappellerait la passion du Christ que les juifs auraient envoyé «d'Anné à

(13) Bellingen, loc. cit. 320s.

Caïphe, de Caïphe à Pilate, de Pilate à Hérode, & d'Hérode à Pilate», d'où «cette ridicule ou plustost impie costume de faire courir & de renvoyer d'un endroit à l'autre ceux desquels on se veut moquer environ ces jours là.» (p. 34). Cela rappelle bien les procédés utilisés au moyen âge où l'étymologie n'était pratiquée que dans le but de prouver et de renforcer des vérités religieuses.

Un important ouvrage explicatif du XVIII^e siècle renoue explicitement, dans un long *Essai préliminaire sur les proverbes, avec les Adages d'Érasme*. L'ouvrage qui est composé par l'abbé Tuet, habitant de la ville de Sens, porte le titre suivant: *Matinées senonaises, ou Proverbes françois, Suivis de leur origine; de leur rapport avec ceux des langues anciennes & modernes; de l'emploi qu'on en a fait en poésie & en prose; de quelques traits d'histoire, mots saillans, & usages anciens dont on recherche aussi l'origine, &c., &c.*, Paris/Sens 1789. Nous nous apercevons très vite que l'abbé Tuet imite le maître Érasme dans la mesure où il s'applique à une méthode plus philologique: en effet, il étaye ses arguments par des textes et préfère les explications purement linguistiques à celles qui font revivre des situations certes pittoresques, mais sans la moindre preuve d'authenticité. Regardons encore une fois l'exemple de *tirer les vers du nez* pour voir quel type d'explication nous propose Tuet en 1789:

« *Tirer les vers du nez à quelqu'un*, c'est tirer de lui un secret, en le questionnant adroitement. Cette expression paroît empruntée du verbe latin *emungere*, qui signifie la même chose... Autrefois on disoit *moucher*, pour, épier. Témoins ces vers tirés du mystere de la Passion, drame fait au commencement du XV^e. siecle. Une servante parlant à des sergens, leur dit:

Vous estes bien à de loisir
D'aller à ceste heure *moucher*
Il est temps de s'aller coucher.

La Monnoye tire ce vieux verbe, d'*emungere*. Ne viendrait-il pas plutôt de notre substantif *mouche*? Un espion ressemble à cet insecte, qui se porte partout, sans qu'on l'apperçoive: il en a même le nom. De *mouche*, pris dans ce sens, on aura fait *moucher*, pour dire espionner.»⁽¹⁴⁾

(14) Tuet, loc. cit. 341s. Pour la citation tirée du *Mystère de la Passion* cf.: Jean Michel, *Le Mystère de la Passion (Angers 1486)*, édité par Omer Jodogne. Gembloux 1959, p. 278s (Tierce journée, vv. 19616-19621): «GRONGNART — Il nous fault aller sur les champs; / Hedroit, faictes nous ce plaisir. HEDROIT — Vous estes bien a delosir / d'aller a ceste heure moucher. / Il est temps de se aller coucher / et vous voulés aller par voye.»

Il donne d'abord la signification de l'expression, puis il renvoie à un parallélisme, certes sans preuve, entre le latin et le français, celui de l'expression française *tirer les vers du nez* et du mot latin *emungere* où il y a, à côté de la signification concrète «se moucher», celle abstraite de «tricher». L'inconvénient est que l'expression française n'a jamais pu être appliquée au fait de «moucher». L'abbé Tuet renforce son argumentation de parallélisme par le fait que le mot français *moucher* aurait montré le même parallélisme du concret à l'abstrait, preuve qui le préoccupe pour le reste de son explication. Ce type d'explication reste, nous le voyons, tout aussi suspect de spéculation que les précédents; néanmoins, les réflexions se portent sur des aspects purement linguistiques, en l'occurrence la comparaison entre le latin et le français⁽¹⁵⁾.

L'ouvrage explicatif qui domine le XIX^e siècle justifie, quant à lui, son entreprise par un intérêt national. Dans la préface de son *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des proverbes et des locutions proverbiales de la langue française en rapport avec des proverbes et des locutions proverbiales des autres langues*, Paris 1842, Pierre-Marie Quitard explique ses motifs:

«Quant à moi, je l'avoue, je regarde comme une chose fort importante d'éclaircir par de bons commentaires ces expressions d'origine obscure

(15) Nous ajoutons un autre exemple pour souligner 1° le soin que prend Tuet d'affirmer ses arguments par des textes, et 2° de chercher des explications linguistiques: la locution figurée *prendre des vessies pour des lanternes* se trouve chez lui sous la forme *donner des vessies pour des lanternes*: «Donner des vessies pour des lanternes, c'est vouloir prendre quelqu'un pour dupe, & lui faire croire des choses absurdes & tout-à-fait éloignées du sens commun. Cette expression familière est très-ancienne. Guyot parlant des médecins de Montpellier & de Salerne, dit:

S'ils revienent de Montpellier
Lor Lettuair font moult chier
Et cil que vient de Salerne
Lor vend vesie por lanterne.

Cette espèce de proverbe a peut-être enrichi le discours familial de ces expressions figurées, *lanternes*, pour dire, de sots contes, des fadaïses; *lanternier*, diseur de fadaïses; *lanterner*, perdre le tems à des niaiseries.» *ibid.* 387s. Quant à la citation que nous donne Tuet, elle est tirée de *La Bible* de Guiot de Provins, texte qu'il faut situer entre 1204 et 1209, cf.: Guiot de Provins, Œuvres, éditées par John Orr, Genève 1974 (réimpression de l'édition de 1915), p. 91 s (*La Bible*, vv. 2613 s; 2627-2633): «S'il revienent de Monpallier / lor laituaire sont molt chier; / ... Sil qui revient dever Salerne nos vent vecies por lanterne: / il done noir brun et sidoine / por espices de Babiloine, / que s'uns hom en pesse lou col / il avrait si lou ventre mol / que maintenant l'estuet honir.»

ou inconnue... Elles rappellent des traditions pleines d'intérêt; elles retracent une image fidèle et naïve de la vie de nos aïeux; ce sont des mœurs et des coutumes formulées par le langage; à ce titre, elles se rattachent essentiellement à l'histoire nationale...» (p. X)

Pour Quitard, les locutions figurées constituent donc des fossiles du patrimoine national de l'histoire populaire, renfermant surtout des coutumes du passé qu'il s'agit pour le commentateur de faire revivre. L'explication donnée sous le mot *jardin* pour la locution *jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un* atteste bien cette préoccupation de la part de Quitard :

«JARDIN. — *Jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*. Cette locution, très usitée pour signifier des sarcasmes ou des quolibets lancés indirectement, est une allusion au scopélisme..., crime de ceux qui jetaient des pierres dans la terre d'autrui, pour empêcher de la cultiver. Le scopélisme, né de la haine des pasteurs contre les agriculteurs, était très fréquent dans l'antiquité. Il avait lieu quelquefois dans le moyen-âge, malgré la sévérité des lois qui en condamnaient les auteurs à la peine capitale. Il existe encore chez les Arabes nomades, qui disposent les pierres dans une forme mystique, pour avertir que ceux qui labourent le champ où elles sont placées seront poignardés.»⁽¹⁶⁾

La définition proprement dite est suivie d'un renseignement sur une coutume dont l'existence se trouve avancée, certes assez timidement pour ce qui est du moyen âge, mais de façon catégorique pour ce qui est des arabes nomades de l'époque contemporaine. Outre ces explications évocant d'anciennes coutumes, on rencontre chez Quitard un autre type d'explications qui sera encore bien souvent pratiqué au XX^e siècle, citons l'exemple, une fois de plus, de *tirer les vers du nez à quelqu'un* :

«*Tirer les vers du nez à quelqu'un*. ... Nicot dit que cette façon de parler vient *des pipeurs charlatans*... Je pense qu'elle a une autre origine, et que le mot *vers* est ici un terme qui nous est resté de la langue romane, où il s'employait dans l'acception de *vrai*... On aura dit primitivement *li vers*; et, dans la suite, on aura traduit *li vers* par *les vers*, en attribuant à l'article un sens pluriel qu'il n'avait point en ce cas. ... Ainsi, *tirer les vers du nez*, qu'on a substitué à *émoucher li vers* ou *le vers*, est la même chose que *tirer par adresse le vrai*;...»⁽¹⁷⁾

Quitard donne d'abord la signification de l'expression et cite ensuite l'explication donnée par Nicot que nous avons déjà vue plus haut. Puis il développe son idée que *les vers* serait le résultat d'une méprise homony-

(16) Quitard, loc. cit. 471s.

(17) Quitard, loc. cit. 551s, s.v. *nez*.

mique sur l'ancien français *voir* «vérité», en s'efforçant de mettre les autres éléments de la locution, *tirer* et *du nez*, en relation plausible avec le prétendu *voir*, *ver* «vrai». Mais tout ceci ne dépasse pas le stade de la spéculation linguistique la plus osée⁽¹⁸⁾.

Avec Quitard finit la tradition des ouvrages purement explicatifs ce qui n'empêche pas qu'on retrouve ces explications traditionnelles reprises et répétées un peu partout⁽¹⁹⁾, faute de mieux, oserions-nous dire; en effet, jusqu'ici, des recherches qui iraient dans le sens des explications telles que nous les avons trouvées dans les ouvrages présentés ci-dessus mais qui mériteraient sérieusement l'épithète d'historiques font complètement défaut. Esquissons donc brièvement quelques critères selon lesquels de telles recherches devraient s'effectuer et qui assureraient aux explications proposées quelque vraisemblance historique et par cela étymologique.

Il convient d'abord de rappeler ceci: les locutions figurées que nous considérons ici, sont des signes linguistiques dans la mesure où à une suite de sons, par exemple [ʒətɛlgã], un sens est inséparablement lié, «défier» en l'occurrence. Il s'agit donc d'unités lexicales⁽²⁰⁾ qui ont cette particularité, il est vrai, qu'à l'intérieur du signifiant, on peut identifier des suites de sons qui sont identiques aux signifiants de signes existant indépendam-

(18) Charles Nisard, en 1863, approuve l'idée de Quitard en ce qui concerne la substitution à *les vers* de «le vrai», mais il croit pouvoir alléguer plus de vraisemblance à l'explication des éléments *tirer* et *du nez* en faisant appel à une ancienne pratique de la justice populaire qui consistait à faire amende honorable d'une calomnie prononcée contre quelqu'un et à se prendre par le bout du nez pendant cette cérémonie. D'après Nisard, le coupable se tirerait ainsi le vrai du nez. Il va de soi, qu'une telle explication ne fait qu'augmenter le degré de spéculation, cf. Charles Nisard, *Curiosités de l'étymologie française avec l'explication de quelques proverbes et dictons populaires*, Paris 1863, 53-56.

(19) Par exemple dans des ouvrages sans prétention scientifique aucune, mais d'une grande popularité tels que Claude Duneton, *La puce à l'oreille, Anthologie des expressions populaires avec leur origine*, Paris 1978, où l'auteur, adoptant le ton d'une conversation amusante, résume les explications traditionnelles répétées depuis des siècles et en ajoute d'autres de sa propre invention, non moins spéculatives.

(20) Cf. aussi la définition suivante qui nous semble aller dans la même direction: «En paraphrasant la lapidaire définition du mot donnée par Meillet nous pourrions définir la locution: *un ensemble de mots phonétiques plus ou moins soudés, à sens unitaire déterminé, qui se comportent du point de vue grammatical comme une seule partie du discours.*» Florica Dimitrescu, *Le concept de locution*, in: *Mélanges linguistiques publiés à l'occasion du VIII^e Congrès international des linguistes à Oslo, Bucarest 1957*, 269-289, cit. 272.

ment de la locution en question. Ainsi la suite [ʒəte] est lié au signe *jeter*, la suite [gã] au signe *gant* en dehors du signe *jeter le gant*. Cette identification partielle permet donc de décomposer la locution et de la réduire à un syntagme, c'est-à-dire une suite d'éléments autonomes qui peuvent directement former une phrase. Un syntagme formé des éléments *jeter* + *le* + *gant* est alors capable de décrire une action, une situation où le référent de *gant* est un gant et celui de *jeter* l'action de jeter. C'est là le mécanisme des explications que nous venons de découvrir ci-dessus; il s'agissait par exemple pour la locution *jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, qui a, en tant que signe, la signification d'«attaquer indirectement par des paroles», de relever une situation ou une action qui est décrite par le fait que quelqu'un jette réellement des pierres dans le jardin de quelqu'un; Quitard avait cru pouvoir le faire en se référant à une coutume appelée *scopélisme*, d'autres, par exemple Nicot⁽²¹⁾, en se référant simplement à un acte fort désagréable, ce dont tout jardinier qui soigne tant soit peu son jardin, conviendra facilement. Au lieu d'obtenir des renseignements étymologiques sur le signe, nous assistons ici, au contraire, à la décomposition de l'unité lexicale en une suite syntaxique, à une sorte de «réanimation», et c'est souvent pour cette dernière qu'on attend une explication de la part du commentateur, linguiste ou non, quand on veut connaître la signification «propre» de telle ou telle locution figurée. C'est là une curiosité spontanée et absolument légitime, mais qui demande la plus grande prudence au commentateur étymologiste qui se propose plus qu'établir un simple lien de plausibilité entre l'action décrite par la suite syntaxique et la signification linguistique de l'unité lexicale qu'est la locution.

En effet, si on veut donner une réponse qui soit linguistiquement et historiquement valable, c'est-à-dire une réponse qui soit plus qu'une fantaisie subjective, plus qu'une simple supposition, il semble qu'au moins deux conditions doivent être remplies, du moins en ce qui concerne la plupart des locutions verbales qui font l'objet de ces quelques réflexions:

1° La situation ou l'action à laquelle se réfère le commentateur doit présenter des critères d'indépendance à l'égard du hasard et de toute

(21) «*Jetter vne pierre au iardin de quel'vn*. Quand on taxe quelqu'vn sans le nommer, en mots couuerts, & neantmoins tels, qu'il est aisé de cognoistre celuy qu'on veut entendre, on dit communement: On void bien au iardin de qui ceste pierre est jettée. La raison de ce prouerbe se rapporte au grand soing que l'on prend de tenir les iardins proprement; De sorte que si quelque enuieux y jettoit vne pierre, elle seroit incontinent aperceü par le maistre, qui cognoist par là que l'on ne luy a sçeu pis faire, que de penser sallir son iardin en y jettant telles pierres.» (Nicot), loc. cit. 23a.

gratuité subjective, avoir, pour ainsi dire, un caractère supra-individuel. L'action elle-même doit avoir en tant que telle le caractère d'un signe culturel, et donc avoir une signification sémiologique. *Jeter le gant* en est un exemple. En tant que syntagme décrivant une action concrète, il exprime un geste qui, à l'intérieur d'un groupe social, a eu une signification conventionnelle, ici, celle de défier au combat. Mais tant que nous trouvons des textes où on «jette le gant» et qu'il s'agit de l'action de jeter et d'un objet tel qu'un gant, nous n'avons pas encore affaire à la locution figurée, seulement à la description de l'action qui est à l'origine de la locution. Au moment où la signification sémiologique du geste se transmet pour devenir la signification de la suite des éléments linguistiques, l'unité lexicale est née. C'est de là que résulte la deuxième condition qui devrait être remplie pour que l'on puisse reconnaître à une explication la valeur d'une explication historique voire étymologique, à savoir :

2° Il faut disposer d'attestations sûres et situables dans le temps qui assurent la signification supra-individuelle de l'action en question, et qui nous éclairent en même temps sur sa signification sémiologique. Car c'est bien celle-ci qui sera à la base de la signification linguistique de la locution figurée résultante. Tant que, par exemple, le scopélisme, auquel Quillard a recours pour indiquer l'action qui pourrait être à la base de la locution *jeter des pierres dans le jardin de quelqu'un*, semble bien plutôt un rite magique pratiqué non en secret mais ouvertement, ou du moins au su de la victime⁽²²⁾, une relation avec l'expression signifiant «attaquer indirectement» ne semble pas tout à fait probable. De plus, il serait plus que souhaitable de documenter par des textes l'époque de transition, c'est-à-dire de présenter des textes où le syntagme décrit l'action d'une part et d'autre part les premiers textes où on a définitivement affaire à la locution figurée, où il n'est donc par exemple plus question d'un jardin réel ou des pierres concrètes. Ce n'est qu'à ce moment-là, qu'on pourrait parler d'une étymologie historiquement et linguistiquement valable; c'est-à-dire de démonstration probante d'une relation origine - résultat.

Une locution qui vient de naître tout récemment peut très bien servir d'exemple pour illustrer ce qui vient d'être dit: *renvoyer l'ascenseur* est un syntagme très répandu qui décrit une action fréquente, pas du tout fortuite, mais munie au contraire d'une signification de portée supraindivi-

(22) *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, tome quatorzième, Paris 1875 s.v. *scopélisme*: «Antiq.rom. Action de disposer des pierres dans un champ, dans un certain ordre qui était, pour le propriétaire, une menace de mort: *Le SCOPÉLISME était un crime capital.*»

duelle, conventionnelle ou sociale, celle d'un geste de politesse qui consiste en l'action de faire redescendre l'ascenseur dès qu'on le quitte, afin qu'une autre personne désirant monter puisse l'utiliser sans attendre. Depuis vingt ans environ, le syntagme a donné naissance à l'unité lexicale qui signifie «répondre à une complaisance, à un service quelconque par une action comparable»⁽²³⁾. Imaginons un instant qu'il n'y ait plus d'ascenseur ou que la technique de les mettre en mouvement moyennant un bouton changerait complètement mais que la locution, elle, survive. La tâche de l'étymologue qui voudrait donner l'explication de la locution *renvoyer l'ascenseur* serait alors de rétablir les relations entre la technique, le syntagme *renvoyer l'ascenseur* et la signification sociale du geste décrit par ce syntagme. Tout cela, pour en revenir à ce que nous avons établi comme étant le deuxième critère indispensable à une explication méritant le nom d'étymologie, sur la base d'attestations qui soutiennent la vraisemblance de ce que prétend l'étymologue. N'oublions pas de mentionner que le monde de référence du geste ou de l'action à la base du syntagme (qui aboutira à la locution) peut très bien être situé à l'intérieur d'un univers fictif, c'est-à-dire littéraire⁽²⁴⁾.

Si on admet des explications qui ne répondent pas aux exigences qu'on vient d'esquisser, on ouvre la brèche aux explications les plus subjectives et les plus associatives, telles que nous en trouvons chez Littré, qui généralement ne donne pas d'explications pour les locutions figurées, mais qui en donne une pour *tirer les vers du nez* quand il dit (et nous demandons pardon pour ce crime de lèse-esthétique):

« Cette locution singulière vient probablement de ce que, en se serrant fortement le nez, on fait sortir de la peau du nez de petits morceaux d'une matière demi-solide qu'on a comparé [dimension pseudo-historique!] à des vers, et qui est le produit des follicules cutanés. »⁽²⁵⁾

(23) Définition donnée par le *Petit Larousse illustré* 1975 s.v. *ascenseur* pour la locution, qui ne se trouve pas encore dans le *PLar* 1974. Le syntagme — mais non la locution bien sûr — est attesté par exemple dans le *Dictionnaire du français contemporain* C 1966 s.v. *ascenseur*: « *Renvoyer l'ascenseur* (= le faire redescendre après usage afin qu'un autre puisse l'utiliser). »

(24) Ainsi *attacher le grelot* peut avoir, ne doit pas nécessairement avoir (ceci reste à éclairer) son point de départ dans la fable de La Fontaine *Conseil tenu par les rats* (II, 2). A l'intérieur de cette fable, il n'est question que du syntagme, c'est-à-dire de l'action d'attacher un objet concret, et cette action a, d'après l'accord des rats, la signification d'avertir du danger que représente le terrible chat Rodillard. Il est inadmissible qu'on puisse donner la date de l'apparition de la fable comme date de la première attestation de la locution, comme le fait le *FEW* 16, 60a: « *attacher le grelot*... seit 1668 », et pareillement le *Grand Robert* 1985 s.v. *grelot*.

(25) Émile Littré, *Dictionnaire de la langue française*, Paris 1868, s.v. *nez*.

En tant que médecin, Littré peut très bien avoir de telles associations, mais des explications de ce genre n'expliquent historiquement parlant, rien et restent complètement gratuites.

Au XX^e siècle, les ouvrages qui présentent les locutions figurées et renferment dans une certaine mesure aussi une dimension historique, ont changé d'aspect sous deux points de vue au moins: 1^o Ils ne traitent plus les locutions en même temps que les proverbes, 2^o ils donnent des dates et des références à l'apparition des différentes locutions dans des textes, de sorte qu'on obtient pour la première fois une impression — si approximative soit-elle — de l'âge de la locution en question. Après les explications pseudo-historiques des siècles précédents, ceci attire l'attention sur un champ de travaux étymologiques qui doit être nécessairement et soigneusement labouré avant qu'on puisse aborder le problème d'explications méritant d'être appelées historiques.

Après l'ouvrage de Walter Gottschalk, *Die sprichwörtlichen Redensarten der französischen Sprache*, Heidelberg 1930⁽²⁶⁾, qui, le premier, avait pris en considération des textes de Corneille, Molière et Racine, d'anciens recueils de proverbes et de sources lexicographiques pour donner une documentation chronologique pour chacune des locutions qu'il cite, nous devons jeter un coup d'œil rapide sur la publication la plus récente afin de voir où en sont les études historiques dans le domaine des locutions

(26) Le sous-titre montre que Gottschalk part des idées de l'école idéaliste: *Ein Beitrag zur französischen Stilistik, Kultur- und Wesenskunde*, c'est-à-dire le centre d'intérêt est la question de savoir dans quelle mesure les différents éléments lexicaux qui constituent les locutions reflètent une manière spécifiquement française de comprendre et de concevoir le monde. Par exemple on lit p. 182s: «Als wichtiges Nahrungsmittel hat das *Brot* — der Franzose ist ein besonders starker Brotesser — zu einer Reihe von spr. R. [i.e. sprichwörtliche Redensarten] Anlaß gegeben: *Il a son... pain cuit...*». Par conséquent, Gottschalk subdivise ses matériaux d'après les champs sémantiques auxquels appartiennent les éléments lexicaux qui constituent les locutions; on trouve l'exemple cité dans la rubrique «Nahrungsmittel», où on trouve aussi bien *mettre du beurre dans ses épinards* (*ibid.* 186). Gottschalk résume parfois les explications données traditionnellement, mais ce sont là des informations complémentaires à côté de celles des renvois aux textes et sources données de façon systématique. L'importance de l'ouvrage de Gottschalk réside en cette nouvelle orientation méthodique vers l'histoire des locutions, histoire en tant qu'elle est déchiffrable dans les attestations d'un texte. Les datations données par Gottschalk n'ont presque plus de valeur étant donné que le FEW base ses datations sur un corpus de sources beaucoup plus étendu et donne, par conséquent, aussi pour les locutions figurées qu'il considère dans une très large mesure, des informations beaucoup plus détaillées.

figurées. Nous parlons du *Dictionnaire des expressions et locutions (figurées)* d'Alain Rey et de Sophie Chantreau, nouvelle édition, Paris 1985.

Il faut dire tout d'abord que l'intérêt principal qu'attache Alain Rey aux locutions est loin d'être historique dans un sens philologique. Il s'y intéresse bien plutôt d'un point de vue psychologique: il se demande dans quel mesure la nature des images et métaphores linguistiques peut être révélatrice des processus psychiques collectifs se déroulant à l'intérieur d'une communauté linguistique et culturelle. Il dit dans l'introduction au dictionnaire:

« A l'occasion, il /i.e. le dictionnaire/ peut suggérer des interprétations mettant en œuvre le symbolisme, l'inconscient et l'implicite qui gouvernent sans aucun doute l'apparition de certains 'modes de dire', notamment celles où le corps humain, les animaux, les forces de la nature prêtent leurs noms chargés de force occulte à l'imaginaire du langage. De grands esprits, comme Cassirer ou Bachelard, ont frayé la voie en exposant les règles psychiques (après Freud et Jung) de ces phénomènes langagiers et symboliques, en tentant de révéler les 'structures anthropologiques de l'imaginaire' — pour reprendre le titre du beau livre de Gilles Durand. »⁽²⁷⁾

Un tel genre d'approche étymologique considérant qu'une image linguistique se trouve expliquée à partir du moment où on peut établir des relations associatives entre un sujet parlant supposé et les éléments linguistiques constitutifs de la locution, et cherchant la motivation linguistique dans le psychisme collectif, nous écarte considérablement du chemin des recherches diachroniques. Mais M. Rey et Mme Chantreau ne négligent pas tout à fait l'aspect diachronique comme nous le montre l'article qui traite la locution *mettre la clé sous la porte*; le résultat est un mélange de résumé des données historiques et d'explication de motivations associatives:

« *Mettre la clé (les clés) sous la porte*, « déménager, partir discrètement, notamment sans payer le loyer ». Une pièce d'archives du XV^e s. donne la valeur originale de l'expression, sous la forme suivante:

Ceux à qui les louages ont esté faits s'en vont sans rien payer, et mettent les clefs dessoubz l'huis, sans dire adieu à leur hoste.
(*Archives de l'assistance publique, Vent. du Châtel.* 11 oct. 1432, in Godefroy.)

L'expression est bien vivante, et cinq siècles d'usage n'en ont pas fait varier le sens. Comme la coutume de placer effectivement la clé au bas de la porte n'est plus en cause (car on peut métaphoriquement

(27) Alain Rey, cf. Rey/Chantreau, Introduction, XI.

mettre les clés sous la porte, en les emportant), il faut en conclure que c'est la forme même de l'expression, et notamment la petite préposition *sous*, qui a transmis fidèlement la valeur de « départ discret ». En effet *sous* (ou *dessous*) connote le secret, le caché (→ *Passer sous le nez**, *Rire sous cape**, etc.) que les mots *clé* et *porte* n'impliquent qu'indirectement, par l'idée de « fermeture ». On voit là un exemple de l'importance de la forme et du pouvoir des signes les plus discrets – pour le sens → *Cloche*. Par extension, s'emploie pour « cesser son commerce, son activité; faire faillite. »

J'aime mieux mettre la clef sous la porte et coucher sur le trottoir, que de continuer à vivre dans des transes pareilles. (É. ZOLA, *L'Assommoir*, t. II, p. 77.)⁽²⁸⁾

Après la signification suit la mention de la date de première attestation (qui est celle donnée par le FEW et se réfère à un texte cité dans le complément du dictionnaire de Godefroy)⁽²⁹⁾; on nous cite ce texte de la première attestation. Cette attestation contient deux variantes quant à la forme, nous trouvons *les clefs* et *l'huis*. Quant au contenu, on ne peut apprendre si nous avons affaire, dans le texte cité, à un syntagme décrivant une action, ou bien déjà à la locution à signification lexicale « partir, déménager furtivement ». Pour pouvoir en dire davantage avec plus de sûreté, il faudrait ou un contexte plus large ou d'autres attestations de l'époque éliminant toute équivoque. De toute façon, parler de « cinq siècles d'usage » à propos de cette seule attestation reste une affirmation spéculative: en effet, même si le FEW semble pencher pour une telle supposition étant donné qu'il mentionne la datation « seit 1432 »⁽³⁰⁾, il faut remarquer qu'il n'y a jusqu'ici aucune autre attestation avant 1798, dans le dictionnaire de l'Académie. Tout le travail historique, entre ces deux dates, reste à faire.

Le commentaire explicatif proposé ensuite par Rey/Chantreau vise à montrer que les différents éléments lexicaux constitutifs de la locution véhiculent des connotations qui pourraient être mises en relation avec la signification globale de la locution. Si passionnante qu'une telle approche puisse paraître, elle a ce désavantage de ne disposer, jusqu'à aujourd'hui, d'aucune méthode garantissant des résultats quelque peu objectifs. Après

(28) Rey/Chantreau s.v. *clé*, 209s.

(29) Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Complément, Paris 1898 (Kraus Reprint 1969), s.v. *clef*.

(30) V. FEW 2, 764a s.v. *mettre les clefs sous la porte*. Pour les indications bibliographiques relatives au FEW, v. plus bas.

la mention d'une autre signification de la locution *mettre la clé sous la porte*, on nous découvre un emploi de la locution dans un texte de Zola. Néanmoins, dans ces attestations, tirées dans la plupart des cas de textes des XIX^e et XX^e siècles, réside un des grands mérites du dictionnaire de Rey/Chantreau.

Outre cet intérêt prépondérant que portent Rey/Chantreau à la motivation associative, les auteurs ne négligent pas une autre méthode étymologique applicable surtout aux locutions figurées, cette méthode dont Pierre Guiraud s'est fait le champion en France et qu'il a appelée étymologie interne. Elle consiste dans le procédé suivant: s'il n'est pas possible d'établir d'emblée une relation plausible entre l'image — c'est-à-dire le syntagme que peuvent former les différents éléments — et la signification lexicale d'une locution donnée, il convient de supposer qu'on se méprend sur l'interprétation d'un des éléments constituant la locution par suite de transfert homonymique ou synonymique. Si par exemple, pour la comparaison lexicalisée *écrire comme un chat*, on voit dans l'élément *chat* l'équivalent argotique de *greffier*, comme le propose Guiraud, l'image gagne en plausibilité en relation avec la signification de la locution ultérieure⁽³¹⁾. Pour Guiraud, cette méthode d'étymologie interne est a priori celle à laquelle on doit avoir recours:

«On m'objectera que les phénomènes que j'invoque ont été depuis longtemps reconnus; certes, mais synonymie, paronymie, conflits ou contamination homonymiques, etc., etc., sont considérés comme des accidents, des faits aberrants, alors qu'à mon sens ils présentent un caractère de généralité et une valeur de critère efficace dans l'analyse étymologique. Ils m'apparaissent si nombreux que je suis enclin à penser que la langue exploite systématiquement son potentiel paronymique; c'est pourquoi toute présomption d'homonymie doit recevoir un préjugé favorable, et être considéré /sic/, *a priori*, comme une hypo-

(31) V. Pierre Guiraud, *Les locutions françaises*, Paris (PUF) 1981, 94: «Ainsi on dit: *écrire comme un chat* 'd'une manière illisible'; mais l'image remonte à l'homonymie ou la paronymie (homonymie partielle) entre *griffer* et *gréfer* ou *grafer* qui signifie écrire, ce qui fait que *griffonner* éveille aussi bien l'idée de donner des coups de *greffe* (stylet pour écrire). Le *greffier* est l'homme qui écrit et dans l'argot moderne c'est le nom du chat et on chante: 'La mère Michel *qui a pomaqué son greffier*.' — D'une manière convaincante, Kurt Baldinger a démontré qu'une seule motivation synchronique ignorante des données historiques peut induire en erreur, Kurt Baldinger, *Être soûl comme une grive — être larron comme une chouette, deux cas de psychologie linguistique des animaux*, in: Omagiu lui Alexandru Rosetti la 70 de ani, Bucarest 1965, 43-45.

thèse de recherche constructive, car, loin d'être des accidents, ils correspondent à des lois de la création linguistique.»⁽³²⁾

Cette étymologie interne est également appliquée par Rey/Chantreau, comme le montre l'exemple de *danser devant le buffet*:

« *Danser devant le buffet*, « n'avoir rien à manger ». *Danser* employé seul ne signifie pas « avoir faim »; aussi doit-on avoir recours à des synonymes pour expliquer cette valeur: outre l'explication donnée par Guiraud... on notera la possibilité du jeu de mots sur *sauter - la sauter*, ce dernier emploi étant récent (attesté en 1914) mais représentant une constante métaphorique. Enfin *buffet* n'est pas indifférent; le mot provient d'une manière obscure du radical *buff-*, qui exprime le « souffle ». Certains dérivés de *buffer*, *bouffer* « souffle » désignent une « odeur », et on pense immédiatement à la « fumée du rôti »; enfin *bouffer* « manger » a plusieurs dérivés qui signifient « nourriture, mangeaille », et le *buffet* peut fort bien être populairement senti comme l'« armoire à bouffer ». »⁽³³⁾

Pratiquée de cette manière, cette méthode nous semble avoir le grand désavantage de n'être étayée par aucun matériel qui pourrait parler en faveur des relations supposées. Si nous considérons que le seul fait relatif à la locution figurée *danser devant le buffet* et historiquement démontrable est celui de son attestation chez Littré en 1863, il semble évident que bon nombre de recherches historiques restent à effectuer avant de s'adonner à un champ d'étymologie qui risque de se perdre dans le spéculatif.

Mais il faut souligner le fait que Rey/Chantreau ne négligent pas du tout de reprendre le fil de la documentation historique, cet aspect de recherche historique et étymologique qui a été poursuivi, pour la première fois et d'une manière un peu plus systématique par Gottschalk. Nous sommes d'avis que c'est ce chemin, épineux il est vrai, qu'il faut continuer en matière de recherches étymologiques sur les locutions figurées. Ce chemin se révélera rapidement prometteur dès que l'on ne se contentera plus des redites et de l'à-peu-près. Prenons pour conclure un exemple précis, celui de la locution *mettre la charrue avant les bœufs*⁽³⁴⁾ afin de faire le

(32) Pierre Guiraud, *Les champs morpho-sémantiques (critères externes et critères internes en étymologie)*, in: Bulletin de la société de linguistique de Paris, 52/1956, 265-288, ici 285.

(33) Rey/Chantreau, s.v. *buffet*, p. 132.

(34) Cette locution ne fait pas partie du groupe considéré plus haut, dans la mesure où elle n'est probablement pas issue d'un syntagme décrivant une action de portée supra-individuelle; elle remplit pourtant les critères formels des locutions verbales considérées ici, dans la mesure où la locution entière est

bilan des connaissances historiques que recèlent les ouvrages de références tels que le FEW⁽³⁵⁾ et l'ouvrage de Rey/Chantreau dans la mesure où il renferme des informations historiques⁽³⁶⁾. Puis, toujours à propos de cette locution, étudions dans quelle mesure même une première recherche qui, si elle marque un progrès par rapport à celles des ouvrages qu'on vient de citer, est cependant encore loin d'aboutir, nous permet déjà de rectifier et de préciser notre savoir historique sur une locution donnée. Ceci ne représente pas un but en soi, mais cela a l'avantage de garantir la plausibilité chronologique et de l'étymologie conçue comme la recherche de la motivation historique. Cela nous empêche également de nous contenter trop tôt de dire que « tout bon sens » comprendra d'emblée telle ou telle image de base d'une locution et que, par conséquent, des recherches historiques ultérieures seraient superflues.

Comparons et commentons donc les informations relatives à la locution *mettre la charrue avant les bœufs* obtenues par Rey/Chantreau d'une part et contenues dans le FEW d'autre part :

Rey/Chantreau s.v. *charrue*:

« *Mettre la charrue avant (devant) les bœufs*, « commencer par ce qui devrait être fait après » ou, simplement, « aller trop vite en besogne ». Sous cette forme, l'expression date du XVIII^e s., mais on trouve la phrase proverbiale: *la charrue va devant les bœufs*, « tout marche à l'envers », dans les recueils du XVII^e s. On relève, en outre: *tourner la charrue contre les bœufs*, « commencer par la fin », dès le XV^e et *mettre la charrette devant les bœufs* (→ *Charrette*) au XV^e s. Un dictionnaire des proverbes, publié en Allemagne en 1750, donne le proverbe: *c'est le monde renversé, la charrue mène les bœufs.* »

à regarder comme appartenant à la classe de mots « verbes » et où le sémantisme de la locution est différent de celui du verbe analysable à l'intérieur du syntagme. L'image de la bête de somme attelée à l'envers et tirée par le chariot fait partie de l'inventaire littéraire traditionnel des ἀδύνατα ou *impossibilia* caractérisant un ordre renversé dans la littérature moyenâgeuse. Bon nombre des images traditionnelles de cet inventaire sont héritées de la littérature de l'antiquité gréco-latine, cf. à ce sujet Ernst Robert Curtius, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Bern/München 1969, 104ss (*Verkehrte Welt*), spéc. 106.

- (35) Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, t. I-XXV, Bonn, puis Leipzig, puis Basel 1928 (1922) ss. Sous la rubrique de *Redensarten* on y trouve beaucoup d'informations sur les locutions figurées telles qu'elles nous intéressent ici. Pour l'expression *mettre la charrue devant les bœufs* v. FEW 2, 425a.
- (36) L'ouvrage de Maurice Rat, mentionné ci-dessus, ne donne, à côté des définitions, que des résumés des explications traditionnelles ainsi que quelques citations glanées dans les ouvrages lexicographiques depuis Littré.

FEW 2, 425a:

«mettre la charrue devant les bœufs (seit 1750); ...nfr. la charrue va devant les bœufs Widerh 1675, ...mfr. tourner la charrue contre les bœufs «commencer par où l'on devrait finir» (15. jh.-Cotgr 1611)...»

L'information donnée par Rey/Chantreau «l'expression date du XVIII^e s.» est empruntée au FEW qui nous dit «seit 1750». Ceci demande à être rectifié car la locution, sous forme de *mettre la charrue devant les bœufs*, se retrouve dans les dictionnaires depuis Furetière 1690, dans cet ouvrage même s.v. *charrue* et s.v. *bœuf*. A l'entrée *bœuf*, nous trouvons une définition qui évoque non seulement l'idée de «désordre» en général, mais celle de «désordre dans la disposition rhétorique»: «On dit proverbialement, qu'un homme met la charruë devant les *bœufs*, lors qu'il a mal arrangé son discours, qu'il a mis devant ce qui devoit estre derrriere.»⁽³⁷⁾ Ce sens spécial ne semble pas avoir survécu au-delà du XVII^e siècle. La définition que Furetière nous donne, par contre, au mot *charrue* est celle qui se trouve, à travers les siècles jusqu'à nos jours, d'une façon plus ou moins identique dans les dictionnaires: «On dit proverbialement, Mettre la *charruë* devant les bœufs, pour dire, Changer l'ordre naturel des choses, & mettre au commencement ce qui devoit être à la fin.» La variante formelle qui contient *avant* au lieu de *devant* ne semble se trouver dans les dictionnaires qu'à partir du PLar 1906 où nous lisons s.v. *charrue*: «Mettre la *charrue* avant (ou devant) les *bœufs*»⁽³⁸⁾.

Dans les textes, on relève *mettre la charrue devant les bœufs* à partir du XIV^e siècle. Dans la première attestation datant d'environ 1316 le verbe manque («A l'apostoile contredirent / E au roy trestouz obéirent / — La charrue devant les beus — / Com de Dieu et de leur foy creus, /

(37) Antoine Furetière, *Dictionnaire universel*, A La Haye, et à Rotterdam 1690, tome premier (éd. Slatkine Reprints, Genève 1970).

(38) A partir du XX^e siècle, l'usage semble préférer la variante contenant *avant*; les matériaux du TLF apportent pour ce siècle cinq attestations contenant *avant*, une sixième sous forme de *placer la charrue avant les bœufs*, contre une seule utilisant *devant*, cette dernière datant de 1903. Gilles Roques a eu l'amabilité d'étoffer notre documentation historique de la locution *mettre la charrue avant les bœufs* en nous procurant les matériaux du TLF et en mettant à notre disposition les «fruits» de ses propres recherches relatives à cette locution. Dans ce qui suit, nous allons marquer d'un astérisque (*) tous les renseignements et les attestations que nous devons à notre éminent collègue lexicologue.

Et au temporel se retindrent;⁽³⁹⁾, la deuxième attestation, avec verbe, date de 1368: «Les biens espirituelz sont principaux, et premiers les doit on querre, si ne doit on mie mettre la charrue devant les beufs,...»⁽⁴⁰⁾. Dès le XIV^e siècle, la vitalité de cette forme de la locution semble bien établie comme le montre une série d'attestations ininterrompue jusqu'aux temps modernes⁽⁴¹⁾.

La forme la plus ancienne de la locution est *mettre le char devant les bæufs*. Dans un texte de l'année 1200 environ, la locution semble refléter, au moins en partie, le sens plus étroit mentionné plus haut de «mal

(39) (*) Armel Diverrès (éd.), *La chronique métrique attribuée à Geoffroy de Paris*, Strasbourg 1956, 97 (vv. 231-235). Dans le vers 863, l'image est reprise: «Lors commancierent leurs sermons / A fere chevaliers en France; Si perdirent leur audiance / Clers, si furent mis avant lais, / Et sus divinité les lais: / Les bues derrieres la charrue.» *ibid.* p. 109 (vv. 858-863). Cf. pareillement James Woodrow Hassell, Jr., *Middle French Proverbs, Sentences, And Proverbial Phrases*, Toronto 1982, 65 (C 79), qui renvoie à ces emplois de l'image dans la chronique métrique.

(40) (*) Sister Marie Brisson (éd.), *Le Chastel Perilleux*, Salzbourg 1974, II, 427. Pour la datation cf. *ibid.*, I, 76: «...to the 2nd April 1368 A.D. This date I accept as the probable date of the original.»

(41) Citons à titre d'exemple les attestations jusqu'au XVI^e siècle inclus (le XVII^e s. nous offrant les premières entrées lexicographiques, voir plus haut): 1) Joseph Morawski (éd.), *Proverbes français, Antérieurs au XV^e siècle*, Paris 1925, n° 1495: «L'on ne doit pas mectre la charue devant les beufz.» Morawski date la collection d'où est tirée cette attestation de la deuxième moitié du XIV^e siècle, voir *ibid.*, Introduction, VIII. 2) En 1519, nous trouvons «Folie est mettre la charrue devant les beufz» dans un recueil de Gilles de Noyers, *Proverbia gallicana secundum ordinem alphabeti reposita, & ab Ioanne Aegidio Nuceriensi latinis versiculis traducta*, s.l., la lettre dédicatoire portant la date de M.D.XIX. Ce recueil, dont nous connaissons plusieurs éditions, une par exemple parue à Lyon en 1539, éditée par A. Veinant, Paris 1839, et une autre à Paris en 1558, augmentée par H. Sussanaeus, semble être l'origine de celui qui est rattaché au *Thresor* de Nicot de 1606, cf. *supra* n. 10. Même si les éditions diffèrent entre elles, nous trouvons encore en 1606 *Folie est mettre la charruë devant les bæufs*, loc. cit. (n. 10 *supra*) 6b. (Selon Veinant, l'éditeur de l'édition de 1539, un recueil attribué à Jean de la Véprie, *Les proverbes communs* (Paris 1498), BN [Rés.p.Z. 363], qui ne contient pas encore de traductions latines, semble avoir été le point de départ des *Proverbia gallicana*. 3) Une seule attestation de la fin du XIII^e siècle montre une variante plus ou moins synonymique pour le verbe, au lieu de *mettre* on trouve *tourner*: «Quant li empereres oi ce, si dist: 'Sire dus, nos veons sovent, que qui avant se claime, tot ait il tort, si cuide l'en, que il ait droit; vostre fille vos torne la charue devant les bues; ele ne se doit pas plaindre del senechal, quar il ne li a riens forfeit, mes li senechus se doit plaindre de vostre fille...', Johann Alton (éd.), *Le Roman de Marques de Rome*, in: Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart. CLXXXVII, Tübingen 1889, 87.

arranger la disposition rhétorique». Nous lisons dans le roman de *L'Escoufle*: «D'Ysabel n'ai jou fait nul conte / K'il n'est pas mestiers ne oeus, / N'on ne doit pas devant les bués / Metre le char quant on caroie. / Ne sai pour que jou gasteroie / Ma raison se jou voel plus dire...»⁽⁴²⁾. Cette forme *mettre le char devant les bœufs* survit jusqu'au début du XIV^e siècle⁽⁴³⁾.

Pour ce qui est de la variante *la charrue va devant les bœufs*, Rey/Chantreau l'attribuent aux recueils du XVII^e siècle — lesquels? —, FEW donne une seule attestation lexicographique pour le XVII^e siècle, celle de 1675. En réalité, cette variante se retrouve déjà dans un texte de la deuxième moitié du XV^e siècle: «LE PRIEUR... Villain ne sçavoit estre noble. LE CORDELIER. Quant je voy que desrunément / La charue va devant les beufz / Et qu'on forge ces nobles neufz, / Je pers tout mon entendement.»⁽⁴⁴⁾ Estienne reprend cette forme dans la *Precellence du langage français* en 1579⁽⁴⁵⁾, de même que Beroalde de Verville en 1610⁽⁴⁶⁾; nous ne disposons pas d'attestation postérieure à Widerh 1675⁽⁴⁷⁾, date mentionnée par le FEW, voir plus haut.

(42) Jean Renart, *L'Escoufle*, Nouvelle édition... par Franklin Sweetser, Genève 1974, 198 (vv. 6162-6167). Pour la datation, voir Introduction, XII: «*L'Escoufle* est nécessairement antérieur à 1202, sans doute de peu. La courte période de 1200-1202 semble convenir.»

(43) (*) Pour l'année 1290, on trouve: «Ce que tu dis poi te porfite, / Car par tes paroles tu vues / Mestre la [sic] char devant les bues / Et troubler l'ordre de Nature.» Robert Bossuat (éd.), *Li livres d'amours de Drouart La Vache*, Paris 1926, 61 (vv. 2128-2131). (*) Vers 1320: «Quar qui en ceste vie vuet consolation temporelle, il maît le char devant les bues, qu'i moissonne quant il deust semer.» Gérard Blangez (éd.), *Ci nous dit, Recueil d'exemples moraux*, II, Paris 1986, 119 (chap. 575, 6).

(44) Arthur Piaget/Émile Picot (eds.), *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis Prieur de Bucy*, I-III, Paris 1896-1908, tome second, Paris 1899, 16 (vv. 164-168).

(45) «Ce XLII: La charrue va devant les beufs, est de la façon de cestuy-ci, Currus bovem trahit: qui est pris du Grec.» Henri Estienne, *Proiect Du Livre intitulé De la precellence du langage François*. Paris 1579, 186 (éd. Slatkine Reprints, Genève 1972). Le TLF, tome quatrième, Paris 1975, s.v. *bœuf* (624a) donne ce texte comme première attestation de la forme *mettre la charrue devant les bœufs*, le renvoi à cette attestation devrait donc être corrigé.

(46) «De cela me souuins qu'il estoit vray, & qu'à ce fou ieu, la charrue va devant les bœufs, comme dit Martial nostre ami...» Beroalde de Verville, *Le moyen de parvenir* (1610), éd. par Charles Royer, Paris 1896 (éd. Slatkine Reprints, Genève 1970), tome I, 277s. (*) L'attestation est mentionnée par les matériaux du TLF.

(47) (*) Avec «la charrue ira avant les bœufs», les matériaux du TLF nous signalent une dernière apparition de cette variante *la charrue va devant les bœufs*, mais nous avons ici *avant* au lieu de *devant*; d'après les matériaux, l'attestation se trouve dans *L'ami des hommes* du Marquis de Mirabeau, texte paru à Avignon 1756-1758.

La variante *le char va devant les bues* est plus ancienne, elle semble être aussi ancienne que *mettre le char devant les bœufs*. Nous relevons dans un texte satirique datant d'environ 1206: «Tant en donerent, qu'a Grant mont / cleric et provoire sosgit sont; se fuit uns commandemens nuez: / la vait li chers devant les bues. / ...a tot lou desordenement / consent Rome por argent.»⁽⁴⁸⁾ Dans un texte de 1224 environ, on lit: «Noz enclinons un pinçant prince / Qui malement noz grate et pince; / Nos enclinons un sot abbé / Qui ne seit mie encore A, B; / ...Et celi n'enclinerons pas / Qui toz nos gete dou mal pas / Et siet ou ciel deseur les angeles. / Ce seroit certes grans eschars: / Devant les bues iroit li chars.»⁽⁴⁹⁾ Après une autre attestation, du premier quart du XIII^e siècle⁽⁵⁰⁾, nous ne connaissons pas d'attestations de cette forme au-delà de 1375 environ⁽⁵¹⁾.

En ce qui concerne la variante *tourner la charrue contre les bœufs*, on ne la retrouve pas au XV^e siècle⁽⁵²⁾ comme nous l'assurent Rey/Chantreau et le FEW, mais au XVI^e siècle: il s'agit d'une forme qui semble avoir eu un certain écho, cette variante se lit dans un texte apparemment très connu et répandu – mais il faut l'attribuer au XVI^e siècle⁽⁵³⁾ –; de sorte

(48) John Orr (éd.), *Guiot de Provins, Œuvres*, Manchester/Paris 1915 (éd. Slatkine Reprints, Genève 1974), 59 (*La Bible* vv. 1571-1574; 1577s). Quant à la datation de *La Bible*, cf. *ibid.* Introduction, XX: «Elle a été achevée entre les années 1204 et 1209, peut-être en 1206.»

(49) Gautier de Coinci, *Les miracles de nostre dame* publiés par V. Frédéric Koenig, tome troisième, Genève 1966, 208 (vv. 447-450; 455-460).

(50) (*) «...Qu'il ont tant chassé qu'ilz sont pris: / Si va le char davant les bues; / Chasser cuiderent a mon oez: / S'avient souvent tel chiet qui chasse, La proye a pris les chiens en chasse.» Jean Renart, *Galeran de Bretagne* édité par Lucien Foulet, Paris 1966, 66 (vv. 2147-2152). Pour la datation, cf. Introduction, XXXI: «il a été écrit entre 1195 et 1225, c'est tout ce qu'on peut affirmer avec quelque degré de certitude.»

(51) (*) La locution, employée cette fois dans une sorte de jeu de mots, se trouve dans le contexte suivant: «Et par ceste maniere, une constellation qui est vers aquilon, i.e. *maior ursa* que nous appellons le char, ne va pas a recul(o)ns le char devant les bues, si comme il yroit posé que il fust meu de mouvement journal, mes va par droit ordre.» Albert D. Menut/Alexander J. Denomy (éds.), *Le livre du ciel et du monde*, Madison etc. 1968, 534.

(52) Voici une correction importante – entre autres – que des recherches approfondies nous ont apportée en relation avec notre premier essai d'une esquisse historique de la locution, cf. Mechtild Bierbach, *Von der Deutung zur Etymologie: Probleme der französischen historischen Phraseologie*, in: Volker Roloff (éd.), *Tradition und Modernität, Aspekte des Auseinandersetzung zwischen Anciens und Modernes*, Essen 1989, 187-209, 207.

(53) C'est La Curne de Sainte-Palaye qui cite le premier cette forme de *tourner la charrue contre les bœufs* en se référant aux *Arrêts d'amour* de Martial d'Auvergne, œuvre provenant en effet du XV^e siècle; mais Littré, utilisant les manuscrits de La Curne (cf. Frankwalt Möhren, *Les matériaux Lacurne*, conférence faite lors du XIX^e Congrès international de linguistique et de philologie

que Cotgrave choisit justement cette variante, plutôt marginale, et lui dédie deux entrées dans son dictionnaire de 1611⁽⁵⁴⁾.

Si la variante contenant *charrette* était employée par Rabelais, ce ne serait naturellement pas au XV^e siècle, comme nous lisons chez Rey/Chantreau, mais au XVI^e siècle; Rabelais cependant, jouant sur les mots,

romanes tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle du 4 au 9 septembre 1989) ajoute à la même citation s.v. *charrue* la précision: 53^e arrêt (des *Arrêts d'amour*). (*) Et justement le 52^e et le 53^e arrêt sont des ajouts apocryphes du XVI^e siècle et ne peuvent pas être attribués à Martial lui-même, ils datent de 1528 et de 1566 respectivement, cf. Jean Rychner (éd.), *Les Arrêts d'amour de Martial d'Auvergne*, Paris 1951, Introduction, XLI s. On lit dans le texte de 1566: «PAR deuant l'Abbé des Cornards en ses grans iours tenuz à Rouën, proces s'est meu & assis en pmiere instâce entre Catin Huppee demanderesse en action personnelle, hipoteque & payement d'arrerages,... alencontre de Pernet Fetart son mary defendeur d'autre [part]... car il prouera que par plusieurs interpellations auoit ladicte demanderesse sollicité le defendeur de parfournir à ceste debte. Et pour preuue de ce employoit pour toute production les œillades & iambes coquines, & mille parolles de mignardise & douceur par elle pratiquées, sans que partie aduerse y ait iamais presté que loreille sourde, tournant à chasque propoz la charrue contre les bœufz...» *Le Cinquante-troisiesme arrest d'amours...* (par l'abbé des Cornards de Rouen), in: *Aresta amorum LII (auctore Martiale Arverno), accuratissimis Benedicti Curtii Symphoriani commentariis ad utriusque juris rationem... accomodata*, Paris 1566, NN r^o; NNij v^o. D'après ce contexte, une interprétation faisant appel à l'ancienne signification de procédé rhétorique, cf. aussi Cotgrave, n. 54, semble plus vraisemblable que l'interprétation proposée par La Curne: «*Tournant à chaque propos la charrue contre les bœufs*; s'est dit figurément, en parlant d'un mari qui ne répond aux avances de sa femme qu'en lui tournant le dos. (Arrest. Amor., p. 484.)» La Curne de Saint-Palaye, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou Glossaire de la langue françoise depuis son origine jusqu'au siècle de Louis XIV*, III, Niort, s.d., s.v. *charrue*. Il se peut très bien que Pasquier dans les *Colloques d'Amour* se soit inspiré du 53^e *Arrêt d'amour*; on lit chez Pasquier: «...la presumption que j'en pretends, c'est qu'à toutes requestes que je seme devant vous, comme si fussions en une tour de Babylone, à chaque propos tournez la charruë contre les bouefs.» *Les Œuvres d'Estienne Pasquier*, tome second, Amsterdam 1723 (Réimpression de l'édition de Trévoux, 1723, éd. Slatkine Reprints, Genève 1971), 789, *Colloques d'Amour*, Premier colloque. Beroalde de Verville, en 1610, semble souligner la notoriété de la locution dans le 53^e arrêt, dit de Martial; il évoque la locution sous une forme différente, il est vrai, de celle qui nous intéresse ici, voir la citation plus haut n. 46.

(54) L'une des explications que donne Cotgrave semble s'inspirer de l'emploi tel qu'il se trouve chez le Pseudo-Martial et chez Pasquier, cf. n. 53, voir Randle Cotgrave, *A Dictionarie Of The French And English Tongues.*, London 1611 (édition reprographique, Georg Olms Verlag, Hildesheim/New York 1970), s.v. *tourner*: «*Tourner la charruë contre les bœufs*. To set the cart before the horse (we say;) to doe a thing preposterously; also, to alter ones talke, or answer from the purpose, thereby to stop, or suppress, an argument handled before.» (Sous le mot *bœuf* Cotgrave ne donne que l'équivalent anglais).

emploie justement le syntagme qui décrit l'action concrète, et non la locution en tant qu'unité lexicale⁽⁵⁵⁾. L'indication *mettre la charrette devant les bœufs*, XV^e s. (Rabelais) devrait donc être supprimée⁽⁵⁶⁾.

Il ne faut pas attendre jusqu'en 1750, comme le laissent supposer Rey/Chantreau, pour rencontrer la dernière variante de l'image *la charrue mène les bœufs*, qui d'après La Curne figure dans un texte de 1587⁽⁵⁷⁾.

Résumons, pour plus de clarté, par ordre chronologique, les résultats de notre « lecture corrigée et complétée » des données lexicologiques réunies chez Rey/Chantreau d'une part et dans le FEW d'autre part :

mettre le char devant les bœufs	env. 1200, Escoufle - env. 1320, Ci nous dit
le char va devant les bœufs	env. 1206, Guiot - env. 1375, Livre du ciel et du monde
tourner la charrue devant les bœufs	hap. 13. Jh., Marques
mettre la charrue devant les bœufs	(env. 1316, Chron. métrique, sans verbe - à l'instar de la source grecque Lucien? V. plus bas -), depuis 1368, Chastel le Perilleux // dans les dictionnaires: depuis Fur 1690
la charrue va devant les bœufs	2 ^e moitié du XV ^e s., Guill Alexis - 1610, Beroalde de Verville // dans les dictionnaires: hap. Widerh 1675 (v. FEW)

(55) François Rabelais, *Gargantua*, v. Texte établi par R. Calder, Genève (Droz) 1970, Chap. X, 80, note 15, on y trouve l'indication que le passage en question se trouve dans l'édition E (1542) et se présente dans la forme suivante: «...battoyt le chien devant le lion, mettoyt la charrette devant les beufz, se grattoyt où ne luy demangeoyt poinct...».

(56) (*) Les matériaux du TLF indiquent en effet un emploi de la locution sous cette forme: «...dit que ce docteur mettoit la charrette devant les bœufs, car il falloit à son advis dire tout au contraire...», attestation qui se trouverait dans *La doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, Paris 1624, du Père François Garasse. — Le LarI 1900 semble seul à mentionner cette forme s.v. *charette*.

(57) Cité aussi dans Littré, mais le texte de La Noue n'est daté que dans l'appendice bibliographique que contient La Curne, cf. La Curne de Sainte-Palaye, *op. cit.*, X, *Liste des principaux auteurs cités*, 15a.

tourner la charrue contre les bœufs	hap. 1566, 53 ^e Arrêt d'amour dit de Martial d'Auvergne (v. La Curne / Littré) // dans les dictionnaires: hap. Cotgr 1611
la charrue mène les bœufs	hap. 1587, La Noue (v. La Curne)
mettre la charrette devant les bœufs	hap. 1624, Garasse (v. Mat. TLF) // dans les dictionnaires: hap. LarI 1900
la charrue va avant les bœufs	hap. XVIII ^e s., Mirabeau (v. Mat. TLF)
mettre la charrue avant les bœufs	depuis PLar 1906.

Pour ce qui est des sources de la locution visiblement empruntée au grec, n'oublions pas de mentionner que nous trouvons vers l'an 1000 la forme latine: «Ante boves versum non vidi currere plaustrum»⁽⁵⁸⁾ dans un recueil destiné à donner la forme latine de verbes allemands aux jeunes élèves. Il semble que nous avons affaire à une forme d'expression très ancienne, qui remonte même à l'antiquité grecque⁽⁵⁹⁾. L'auteur grec Lucien de Samosate (env. 120 - env. 180 apr. J.-Chr.) emploie dans le VI^e dialogue des *Νεκρικοὶ διάλογοι* (Dialogues des morts) une forme sans verbe: «*νῦν δὲ τὸ τῆς παροιμίας, ἡ ἀμαξα τὸν βούν...*»⁽⁶⁰⁾.

(58) «Ante boves versum non vidi currere plaustrum. Filia non recte generis datur una duobus.» E. Voigt (éd.), *Egberts von Lüttich Fecunda Ratis*, Halle 1889, 70, vv. 317-318. Il s'agit d'un recueil scolaire destiné à mettre à la disposition des élèves la version latine de proverbes allemands. Pour la datation proposée par l'auteur, v. Introduction, X: «...als terminus ante quem non das Jahr 1010, als terminus post quem non das Jahr... 1024...».

(59) Ceci en précisant notre première approche diachronique mentionnée plus haut, cf. Bierbach, loc. cit. 208; à présent, nous sommes en état de retracer plus clairement les étapes de survivance de la locution depuis l'antiquité grecque.

(60) Traduction littérale: ...celui du proverbe, le char (i.e. sujet) le bœuf (obj. dir.). (*) M.D. Macleod (éd.), *Luciani opera*, tomus IV, Oxonii MCMLXXXVII, 187, (16 = 6, 2). Les dialogues des morts peuvent être approximativement datés: «...in den *Νεκρικοὶ διάλογοι* (Dialogi mortuorum), von denen einer (4,2) vielleicht eine Zeitbestimmung (um 167) gestattet.» *Handbuch der Altertumswissenschaft* VII; 2.2. (1924), München 1961, 725. Le contexte dans lequel la locution est employée parle d'un jeune homme qui se plaint auprès de Pluton que l'ordre naturel lui semble renversé parce que lui, jeune homme, est mort tandis qu'un vieillard malade et plus mort que vivant, continue à vivre. Pour souligner son indignation, le jeune homme utilise également l'image des fleuves remontant à leur source. — Nous soulignons le fait que l'attestation française de 1316 env., elle aussi, se présente sans verbe — voir plus haut — peut-être est-elle calquée directement sur Lucien.

Érasme, dans ses *Adages* se réfère à Lucien en donnant une version latine *Plaustrum bovem trahit*⁽⁶¹⁾. Plusieurs collections parémiographiques appartenant à l'antiquité et à la sphère d'érudition byzantine mentionnent l'expression et ont pu ainsi contribuer au fait que l'image semble appartenir au savoir érudit littéraire des différentes nations, dès le moyen âge⁽⁶²⁾. Il est intéressant d'observer que ni le grec *ἀμαξα* ni le latin *plaustrum* n'ont pu signifier « charrue », mais seulement « char ». Comme nous l'avons vu

- (61) Desiderius Erasmus, *Adagia*, XXVIII, v. Desiderii Erasmi Roterordami Opera Omnia, Tomus Secundus, Leyde 1703, 273a (Unveränderter Reprographischer Nachdruck, Hildesheim 1961).
- (62) Un recueil de proverbes grecs, faussement attribué à Diogénian, contient: « *Αμαξα τὸν βοῦν ἔλκει: ἐπὶ τῶν ἀντιστρόφως τι ποιοῦντων.* » (traduit littéralement: « Char le bœuf [i.e. obj. dir.] tire: de ceux à l'envers quelque chose faisant), voir E.L. a Leutsch/F.G. Schneidewin, *Corpus paroemiographorum graecorum*, I, Göttingen 1839 (2^e édition reprographiée, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, Hildesheim 1965), 219 (Diogeniani centuria III, 30). Il est difficile de se prononcer sur la date de parution de ce recueil, tout ce qu'on peut dire est qu'il est postérieur à Diogénian lui-même (contemporain de l'empereur Hadrien, 76-138 apr. J.-Chr.), cf. Georg Wissowa (éd.), *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft*, Neue Bearbeitung, Stuttgart (1903) 1958, V, 1, col. 782 s. Le caractère plutôt érudit et littéraire de l'expression est souligné par le fait qu'Érasme la reprend dans son recueil d'adages et se réfère expressément à Lucien, voir plus haut; pour Érasme, il ne s'agit pas de donner un recueil de proverbes en tant que collection de traditions populaires. En ceci, il semble suivre les intentions des collections parémiologiques antiques pour lesquelles il importe de souligner le caractère de collections destinées à conserver un savoir rhétorico-littéraire, cf. Karl Krumbacher, *Mittelgriechische Sprichwörter*, München 1894 (Reprographischer Nachdruck, Georg Olms Verlag, Hildesheim/New York 1969), 2s: « Vor allem in den bekannten, aber nicht jedem Leser genug gegenwärtigen Thatsache, dass die angeblichen Sprichwörtersammlungen des Altertums zum allergrössten Teile nicht Sprichwörter in unserem Sinne, sondern Zitate aus Dichtern und Prosaikern, geflügelte Worte, altertümliche Redensarten, rhetorische Floskeln und andere Schminkpflästerchen für rhetorische Unterweisung enthalten. ... Der gelehrte Charakter der alten 'Sprichwörter' kommt auch darin zum Ausdruck, dass die meisten den Späteren ganz unverständlich waren und daher wie Litteraturwerke mit ausführlichen Erklärungen begleitet werden mussten. Die letzten Parömiographen, Apostolios und Arsenios, verkannten ihre Aufgabe so sehr, dass sie die alten Sammlungen zu einer förmlichen Blumenlese ausgedehnter Dichterstellen erweiterten. » (Apostolios et son fils Arsenios sont des parémiographes byzantins du XV^e/XVI^e s., dont les collections de proverbes grecs, tout aussi bien que le *Lexique* du lexicographe byzantin Suidas (an 1000 env.), contiennent la forme grecque de la locution *mettre la charrue devant les bœufs*.) Tout ceci semble justifier l'interprétation des premières attestations littéraires des textes d'ancien et de moyen français citées plus haut plutôt comme reflet d'une érudition calquée sur l'antiquité que comme reflet d'un usage populaire.

plus haut, les formes contenant *char* sont les plus anciennes. La substitution de *char* par *charrue* peut être due au fait qu'en ancien français *charrue* a pu aussi être employé pour signifier « char »⁽⁶³⁾.

Il est évident que ces quelques observations ne peuvent être qu'une ébauche de travaux, certes préliminaires, mais indispensables en matière de phraséologie diachronique⁽⁶⁴⁾. Nous croyons que c'est la seule voie qui permettra un jour de réfuter le verdict prononcé par Génin, en 1856, et qui, de nos jours reste encore malheureusement valable pour ce qui est des locutions figurées :

«...la science étymologique... n'a jamais été chez nous que l'art de conjecturer au hasard et de produire hardiment ses conjectures comme des certitudes, des solutions démontrées scientifiquement.»⁽⁶⁵⁾

Pour notre part nous espérons que ce verdict pessimiste ne sera pas de nature à pousser trop d'étymologues à jeter le manche après la cognée^(*).

Düsseldorf.

Mechtild BIERBACH

(63) Voir A. Tobler/E. Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, 2, s.l. (1936), s.v. *charrue*.

(64) Nous sommes parfaitement d'accord avec Gilles Roques en ce qui concerne la méthode à suivre scrupuleusement avant d'entreprendre des recherches proprement étymologiques dans le sens de la motivation historique esquissé plus haut : « Il importe de montrer la grande variété des tours, des contextes et des conditions d'emplois. Pour ce faire il n'y a qu'une méthode : relever inlassablement tout ce qui peut passer pour l'ébauche d'une locution. » Gilles Roques, *Sans rime ni raison*, in : *Le moyen français 14-15/1984* (La locution), 419-426, ici 426.

(65) F. Génin, *Récréations philologiques ou recueil de notes pour servir à l'histoire des mots de la langue française*, I, Paris 1856, 15.

(*) Nous tenons à remercier vivement Madame Michèle Creff, lectrice à l'université de Düsseldorf, qui a eu l'amabilité de lire notre manuscrit et d'y apporter nombre de précieux remaniements stylistiques.